

Sommaire

Objectif de l'étude

La présente étude d'évaluation analyse l'impact d'ERASMUS sur les établissements d'enseignement supérieur et la prise de décisions politiques nationales (par le gouvernement). ERASMUS, l'organe d'action de SOCRATES dans le domaine de l'enseignement supérieur, s'est fixé différents objectifs : améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer sa dimension européenne, encourager la coopération multilatérale entre les universités, accroître la mobilité européenne dans le secteur de l'enseignement supérieur et améliorer la transparence et la reconnaissance académique des études et des qualifications au sein de la Communauté européenne.

Au niveau institutionnel, l'étude cible sur l'impact de la seconde génération de Déclarations de politique européenne (EPS) incluses dans les Contrats institutionnels d'Erasmus (IC) à partir de l'année académique 2000/2001, sur la politique et l'organisation institutionnelles, et compare cette seconde génération d'EPS à la première. Les 30 pays participant au programme SOCRATES sont inclus dans l'étude.

Au niveau des États nations, l'étude met l'accent sur l'impact d'ERASMUS sur les systèmes nationaux d'enseignement supérieur et sur les politiques correspondantes depuis son lancement en 1987. Les 15 États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège sont couverts par cette étude dans le cadre de l'Espace économique européen.

La Déclaration de politique européenne (EPS) définit les grandes lignes de la stratégie institutionnelle pour toutes les activités de coopération européenne et offre un cadre aux activités pour lesquelles l'institution fait appel à un financement en vertu des IC. L'EPS a pour objectif d'encourager les institutions à adopter une politique cohérente dans leurs activités de coopération européenne, de réaliser un impact plus durable et d'arriver à une utilisation plus efficace des fonds disponibles. Elle se propose, par ailleurs, d'esquisser la politique universitaire sur les questions multilatérales comme l'intégration des personnes handicapées, l'égalité des chances, la lutte contre le racisme et le renforcement de la cohésion socio-économique. Dans un premier temps, les EPS couvrent généralement une période de trois ans, le soutien de la CE étant accordé sur une base annuelle et revu à intervalle régulier.

L'impact des EPS sur la politique et l'organisation institutionnelles dépend de plusieurs facteurs. Un cadre conceptuel sur l'impact potentiel des EPS a donc été élaboré, comprenant des indicateurs en termes de contexte, d'entrées et de résultats. Les facteurs contextuels comprennent les facteurs internationaux, nationaux et régionaux qui influent sur la formulation des politiques institutionnelles. Les résultats concernent les changements survenus au niveau des méthodes pédagogiques, de l'enseignement et du soutien. Tous les mécanismes de collecte des données ont été bâtis autour de ce cadre.

Méthodologie

Le premier volet de l'évaluation au niveau institutionnel comprenait une analyse des EPS de seconde génération et, le cas échéant, une comparaison par rapport à la première génération d'EPS. Après avoir analysé les documents de l'EPS actuel et avoir comparé les résultats de la première génération d'EPS, la seconde étape a consisté à évaluer l'impact actuel de l'EPS. La présente évaluation étudie les changements survenus au niveau des programmes éducatifs, des enseignants participant à ces programmes, de la structure actuelle de soutien et du processus politique. Une invitation à participer à l'étude a été transmise à un total de 1 493 institutions différentes. Des interviews de groupes ont également été menées pour compléter l'analyse de l'EPS et l'étude.

La collecte des données au niveau national reposait sur un concept semi-longitudinal, du fait que l'environnement dans lequel les politiques nationales sont élaborées s'est modifié au cours des quinze dern-

ières années. Le programme ERASMUS a, lui aussi, changé. L'analyse générale débute par une analyse des politiques d'internationalisation correspondantes dans les pays respectifs. Cette analyse porte sur les documents de politique et les données complémentaires. Les questions fondamentales qui ont régi l'analyse des documents sont les suivantes :

- Quels étaient les objectifs des politiques nationales en matière d'internationalisation ?
- Quelle est leur relation avec les politiques générales nationales en matière d'enseignement supérieur ?
- Quels instruments ont été utilisés (y compris la réglementation et les mesures de financement) pour atteindre ces objectifs ?
- Pour quelle raison ces objectifs et ces instruments ont-ils été choisis (par exemple, comment les gouvernements ont-ils perçu les changements d'environnement et comment y ont-ils réagi ?)
- En particulier (ce qui est le plus important), comment les gouvernements ont-ils - dans leurs politiques - réagi ou anticipé sur le programme ERASMUS ?

Les résultats préliminaires de l'étude sur documents ont servi de fondement aux interviews (de groupes) des personnes qui participent (ont participé) à la prise de décisions politiques au niveau national.

Principales conclusions au niveau institutionnel ²

- 70 % des établissements insistent sur la continuité et l'amélioration en ce qui concerne les objectifs européens et les activités de leur établissement. Les 5 objectifs prioritaires des EPS n'ont pas changé par rapport à la première génération.
- La reconnaissance des qualifications à travers le système européen de transfert de crédits (ECTS) bénéficie d'un surcroît d'attention par rapport à la première génération (53 % aujourd'hui contre 31 % auparavant).
- La mobilité des étudiants et des enseignants est mentionnée dans une large majorité d'EPS (84 %). Toutefois, la mobilité des étudiants est mentionnée nettement plus souvent que celle des enseignants.
- La plupart des EPS (73 %) ne comprennent pas d'argumentation spécifique pour la sélection d'établissements partenaires.
- L'amélioration des conditions de partenariat est citée comme un objectif essentiel (50 % des EPS). Elle comprend la participation d'un plus grand nombre de pays et d'établissements, mais aussi une coopération renforcée avec lesdits établissements et une coopération dans un nombre supplémentaire de domaines. La plupart des participants interrogés n'ont rien fait pour réduire le nombre d'accords bilatéraux, bien que certains possèdent des procédures formelles permettant d'établir de nouveaux accords.
- On dispose de peu d'informations concernant les arguments en faveur d'une coopération avec des pays spécifiques (manque d'information de 58 %). Si les établissements se basent sur des choix spécifiques, ils concernent souvent une coopération transfrontalière avec des pays limitrophes.
- Les raisons les plus fréquemment invoquées dans l'EPS en faveur de l'internationalisation sont 1) préparer les étudiantes au marché international du travail/l'employabilité, 2) la reconnaissance/harmonisation des diplômes et 3) devenir un établissement attrayant et jouissant d'une vaste notoriété.
- La formation linguistique est souvent citée comme un facteur essentiel de réussite des échanges et comme une valeur ajoutée pour les diplômés sur le marché de l'emploi (68 %).
- Quand on les interroge sur les principales forces motrices qui influent sur la formulation de leurs politiques institutionnelles en faveur de l'internationalisation, les établissements invoquent comme éléments majeurs la Déclaration de Bologne (61 %) et la politique de l'UE en matière d'enseignement (69 %).
- Les états en voie d'adhésion tendent à subir une influence plus marquée des politiques de l'UE sur leurs politiques institutionnelles que les États membres actuels : 81 % des états en voie d'adhésion parlent de très forte influence contre 65 % chez les anciens.
- Quand on les interroge sur leurs motifs externes en faveur de l'internationalisation, les établissements déclarent se sentir plus obligés de coopérer avec d'autres établissements que de concurrencer d'autres fournisseurs.

² Les conclusions au niveau institutionnel résultent de quatre sources : une analyse de l'EPS comprenant 400 documents de politique, une étude, des interviews et des visites sur le terrain.

- Un rôle clair de leadership est attribué à l'office international lorsqu'il est question d'internationalisation (87 % parlent d'influence forte à très forte), ainsi qu'aux doyens et aux recteurs (75 %). En général, la direction des établissements reconnaît l'importance de l'internationalisation. Ils interviennent de différentes façons : soit en approuvant les politiques ou en soutenant un office international par des moyens financiers, soit en encourageant les programmes à travers différentes filières de communication.
- De nombreuses institutions affirment qu'elles ont changé leur EPS en raison de la Déclaration de Bologne. L'influence de la politique de l'UE en matière d'enseignement est encore très marquée ; toutefois, de nombreux établissements interrogés jouissant d'une longue expérience déclarent que l'impact majeur sur l'internationalisation est venu avec la première génération d'EPS.
- Les principales raisons de changer les EPS sont : des objectifs et des priorités plus spécifiques, de nouvelles stratégies internationales, le processus de Bologne, l'évolution du programme d'études vers un programme d'études basé sur les compétences, la structure bachelier-maître, le potentiel qui découle de l'adhésion à l'UE, des activités plus nombreuses et plus diversifiées, ainsi que des fusions.
- Seule une minorité d'établissements (16 %) a remplacé la première génération d'EPS par une nouvelle. La majorité semble avoir apporté des modifications mineures au document initial. Un établissement sur dix indique qu'il n'a pas l'intention de réexaminer ni de revoir ce document.
- Quand on les interroge sur le développement de l'internationalisation au sein de leur établissement, les personnes interrogées affirment que cette évolution est apparue au cours des 5 dernières années – d'une stratégie ponctuelle marginale (peu d'activités sont réalisées et elles ne reposent pas sur des décisions claires) dans le domaine des politiques d'internationalisation vers une stratégie centralisée systématique - (un volume important de travail international est réalisé et la mission internationale est explicite et suivie à travers des politiques spécifiques et des procédures de soutien).
- Les objectifs suivants ont bénéficié d'une priorité accrue au cours des cinq dernières années : l'eupéanisation/internationalisation des programmes d'étude, le nombre d'étudiants entrants/sortants, l'amélioration de la qualité des méthodes pédagogiques /l'apprentissage pour les étudiants mobiles/ l'assurance-qualité.
- La majorité considère l'EPS comme un document important (en moyenne 50 % le jugent important pour les différentes décisions et initiatives). Entre 15 et 20 % des établissements déclarent que la nécessité de soumettre une EPS n'est pas ou peu importante pour les décisions et les initiatives.
- La plupart des établissements conviennent (67 %) que la nécessité de soumettre une EPS a contribué à renforcer la prise de conscience et la coopération européenne. De plus, la moitié des établissements (53 %) affirme que l'EPS a mené à la création/au renforcement des services administratifs chargés des relations internationales. Il a moins contribué à encourager les étudiants à se rendre à l'étranger ou à inciter l'établissement à coopérer avec d'autres régions du monde.
- Après une « révolution » initiale du processus, les établissements qui disposent de procédures d'internationalisation sont en train de consolider ce processus.
- Il semble que des efforts croissants soient consacrés à l'optimisation de la structure de soutien, à l'abaissement des barrières pour les étudiants et à l'amélioration de la notoriété. La demande de nombreux établissements en faveur de l'échange de personnel administratif traduit cette tendance.
- Certains établissements indiquent qu'il est désormais plus difficile d'intéresser les étudiants et le personnel aux programmes d'échange. Des raisons financières sont souvent invoquées, bien que ce soit aussi une question de mentalité chez les étudiants et les enseignants.

Principales conclusions au niveau national

- Le programme ERASMUS, en particulier durant ses premières années d'application dans les différents systèmes d'enseignement supérieur, a permis d'intégrer l'internationalisation à la politique générale en matière d'enseignement supérieur (voir ci-dessous : Impact indirect sur les politiques nationales). Sa contribution – comparée au processus de Bologne – est toutefois restée plus axée sur la mobilité.
- Le raisonnement en faveur de l'internationalisation (ou son approche stratégique) a évolué au fil des années et on a assisté à un glissement des motifs éducatifs et académiques vers des motifs économiques, en insistant sur l'importance d'un système d'enseignement supérieur internationalisé pour la mise en place

d'une économie nationale compétitive, en tant que service commercialisable auprès des autres pays. Dans la présente évaluation, le changement de motifs n'a pas pu être attribué au programme ERASMUS en lui-même. Ce changement semble nettement plus résulter de « changements induits au niveau national » et de « changements liés au réchauffement climatique ».

- Une conclusion importante est que les documents de la politique nationale et les interviews menées dans tous les pays montrent que l'impact d'ERASMUS est avant tout visible au niveau des établissements d'enseignement supérieur, sur le plan aussi bien structurel que culturel.
- Les activités croissantes dans le domaine de l'internationalisation parmi les étudiants et les établissements d'enseignement supérieur (liés à ERASMUS et aux autres politiques et programmes d'internationalisation) ont permis de renforcer la prise de conscience des gouvernements nationaux quant à l'importance de l'internationalisation.
- Dans les pays qui avaient déjà inscrit l'internationalisation parmi les priorités soit de leur gouvernement soit de leurs établissements d'enseignement supérieur (la Suède, la Norvège et le RU, par exemple), le programme ERASMUS a connu un impact nettement plus limité que dans d'autres pays.
- Les documents de politique et les interviews distinguaient à peine les différentes politiques nationales liées à des éléments spécifiques du programme ERASMUS, une des rares exceptions étant le dégagement de fonds supplémentaires en faveur de la mobilité des étudiants dans le cadre du programme ERASMUS et en dehors. L'impression était toutefois que le programme en général a entraîné une réflexion sur les politiques intérieures en matière d'internationalisation.
- On peut toutefois citer une série d'exemples manifestes d'interconnexion entre ERASMUS et les politiques nationales spécifiques : la politique de coopération transfrontalière entre les Pays-Bas, la Région flamande et certains Länder allemands, par exemple, et l'initiative NORDPLUS des pays scandinaves.
- Les conclusions de la présente étude ne font ressortir quasiment aucun signe de contribution d'ERASMUS à la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur au niveau national, mise à part l'intégration des politiques en matière d'internationalisation dans la politique générale d'enseignement supérieur.
- Les documents de politique et les personnes interrogées ont souligné qu'ERASMUS avait contribué à leur faire amorcer un virage en direction de l'Europe. En Suède, ce mouvement est lié à l'accent actuellement mis sur une coopération avec les Etats-Unis ; l'Irlande a pour objectif les autres pays anglo-saxons ; le Portugal mène de nombreuses activités en matière d'internationalisation axées vers l'Amérique latine et le Lichtenstein met l'accent sur ses voisins germanophones.
- Quand on a demandé aux personnes interrogées quelle serait la situation actuelle en matière d'internationalisation si ERASMUS n'avait pas été lancé, un grand nombre d'entre elles a hésité à répondre à cette question. Après avoir insisté, la majorité a déclaré que certaines politiques d'internationalisation auraient probablement été lancées à un stade ultérieur ou à un rythme moins accéléré.

Recommandations concernant les objectifs d'ERASMUS

- Le besoin d'expansion future du programme ERASMUS au-delà de ses objectifs et de ses instruments initiaux s'avère limité. Si un rôle devait être attribué à ERASMUS ou à d'autres instruments de l'UE, l'évaluation suggère que deux conditions essentielles soient remplies : ces instruments devraient être de nature telle qu'ils puissent facilement être adaptés et intégrés aux politiques nationales ; et ces instruments devraient être soigneusement axés vers la réalisation des objectifs de Bologne – dans la mesure où ils n'y contribuent pas encore.

Recommandations concernant la teneur et la portée d'ERASMUS

Beaucoup de personnes interrogées lors des interviews et de l'étude ont émis les recommandations suivantes :

- Une flexibilité accrue en termes de durée
- Une flexibilité accrue dans le cadre des accords bilatéraux
- Davantage de possibilités de coopération avec des pays d'autres continents, comme l'Amérique du Nord ou l'Asie.

- Un soutien accru envers la mobilité du personnel non universitaire. Un meilleur financement des activités administratives.
- L'écart entre la recherche et l'enseignement devrait être surmonté. Les partenariats dans le domaine de la recherche devraient être approfondis et utilisés de façon intensive pour les échanges d'étudiants et la mise en place de programmes d'étude conjoints. La mobilité s'en trouverait stimulée.
- Les nouveaux venus au programme devraient bénéficier de mesures d'incitation particulières et d'un surcroît d'attention.

Suggestions en vue d'améliorer les aspects opérationnels d'ERASMUS

Mises à part les recommandations qui bénéficient, à notre avis, d'un large soutien, de nombreuses autres suggestions ont été émises afin d'améliorer le programme :

- Les fonds attribués à chaque établissement d'enseignement supérieur devraient se présenter sous forme de « bourse globale » basée sur un plan de travail préliminaire + un budget librement préparé par chacun (inutile d'utiliser un formulaire ou d'appliquer des conditions de sélection restrictives).
- Les accords institutionnels bilatéraux d'ERASMUS devraient être remplacés par une Lettre d'Intention, d'une validité supérieure à un an, servant d'accord-cadre entre les établissements partenaires.
- Le processus de sélection et d'évaluation des demandes devrait être plus transparent.
- Le calendrier de soumission des contrats devrait être amélioré : la totalité des contrats importants arrive pendant les vacances.

Recommandations et suggestions de personnes interrogées

Les principales recommandations et suggestions de personnes interrogées se rapportent aux thèmes suivants:

- Contenu du programme (que propose-t-il aux institutions)
 - Davantage de flexibilité dans la durée. Si nous devons réfléchir à l'avenir d'ERASMUS, son accent sur des séjours relativement courts dans d'autres pays européens mérite de retenir l'attention.
 - Davantage de flexibilité au sein des accords bilatéraux.
 - Davantage de possibilités de coopération avec des pays d'autres continents, tels que l'Amérique du Nord et l'Asie.
 - Davantage de soutien pour la mobilité du personnel non enseignant.
 - Le fossé entre la recherche et la formation doit être comblé. Les partenariats de recherche devraient être approfondis et utilisés intensément pour des échanges d'étudiants et la création de curriculums communs. Ceci pourrait accroître la mobilité.
 - Les nouveaux venus dans le programme devraient bénéficier d'incitants et d'une attention particulière.
- Procédures
 - Simplifier les procédures
 - Un équilibre adéquat entre la responsabilité la quantité de travail administrative.
- Communication
 - L'EPS est utilisé en tant que point de départ pour le marketing et la communication. S'il s'intègre dans une stratégie de communication plus large, il est considéré comme un outil utile afin de déterminer l'intérêt des différentes universités.
- Aspects financiers
 - 'Davantage d'argent' est le besoin le plus évident des institutions (et le plus souvent exprimé)
- Bologne et les autres changements qui ont un impact sur ERASMUS
 - De nombreuses questions liées au programme ERASMUS sont traitées dans le cadre du processus de Bologne

Recommandations basées sur l'analyse au niveau institutionnel

Sur la base de l'analyse des documents EPS, tant l'enquête que les études de cas, des recommandations d'ordre général peuvent être formulées pour trois questions :

- La fonction de l'EPS. Le rôle de catalyseur de l'EPS semble s'être délité à la seconde génération. Par conséquent, les recommandations suivantes peuvent être faites:

- N'exiger un EPS que pour les institutions de formation supérieure qui rejoignent le programme ERASMUS; pour les autres, cela pourrait devenir optionnel.
- Elargir la fonction et l'utilisation de l'EPS au-delà des activités d'ERASMUS et y inclure d'autres activités au niveau communautaire
- Simplification des procédures et flexibilité accrue
 - Les strictes procédures bureaucratiques ex ante peuvent être remplacées par des contrôles aléatoires ex ante
 - Améliorer la flexibilité de la mobilité (surtout) : flexibilité dans la durée, flexibilité dans les accords bilatéraux, flexibilité dans le choix des pays d'échange
- Elargissement d'ERASMUS et réglage fin du processus de Bologne
 - Étendre l'internationalisation au sein du programme ERASMUS au-delà de la mobilité
 - Accroître les incitants dans les domaines de la 'mobilité des non étudiants' (par exemple, curriculums communs, échange de personnel, reconnaissance de séjours à l'étranger)
 - Intégrer les efforts d'internationalisation dans le domaine de la formation et dans le domaine de la recherche.
 - Procéder au réglage fin du programme ERASMUS dans le contexte du processus de Bologne et de la tendance générale selon laquelle l'internationalisation des activités est de plus en plus fondée sur des considérations économiques.

Recommandations à l'égard des décideurs politiques (nationaux)

- Encourager les gouvernements nationaux à créer des sources/mécanismes de financement alternatifs pour la mobilité des étudiants (ils doivent clairement montrer que l'internationalisation est une priorité – à l'heure actuelle, cette charge repose entièrement sur les établissements d'enseignement supérieur).
- Étudier les possibilités d'harmoniser la réglementation financière nationale au niveau européen (système fiscal, par exemple).
- S'efforcer de mettre en place un système d'ECTS (Système européen de validation d'acquis) uniforme.
- Les échanges et la participation à des programmes d'études conjoints pourraient être renforcés si les programmes n'étaient pas trop chargés dans leur totalité. Certains pays se montrent aujourd'hui très sévères à l'égard des étudiants qui mettent trop longtemps à obtenir leurs diplômes. Cet aspect représente un obstacle majeur pour les étudiants.